URGENT

PARCOURSUP : la phase complémentaire, mode d'emploi

Cette phase dure jusqu'au 21 septembre.

Vous pouvez vous inscrire **à partir du 26 juin** !

Tous les candidats qui le souhaitent peuvent s'inscrire en phase complémentaire.

Elle s'adresse en particulier à :

- ***tous les candidats qui sont inscrits en phase principale*** et qui souhaitent faire des vœux dans des formations où des places sont disponibles ;
- ***ceux qui n'ont pas confirmé de vœux avant le 31 mars*** ;
- ***ceux qui ne se sont jamais inscrits sur*** **PARCOURSUP**.

La phase complémentaire ne propose que des formations pour lesquelles il reste **des places non pourvues**. Les candidats intéressés peuvent ensuite y formuler des vœux.

Attention : pendant la phase complémentaire, si vous obtenez une proposition d'admission, **vous avez jusque minuit le soir même pour répondre** !

Les **formations sélectives** participant à la phase complémentaire feront une proposition d'admission aux candidats, parmi ceux qui ont formulé un vœu.

Pour les **formations non sélectives**, des places seront proposées aux candidats qui en font la demande, dans la limite de leur capacité d'accueil.